

Résumé de la vérification indépendante de la forêt Martel – 2017

Cette vérification indépendante des forêts (VIF) visait à évaluer la gestion de la forêt Martel pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017, laquelle comprend les années deux à six des activités prévues en vertu du plan de gestion forestière de 2011-2021, de même que l'élaboration des activités planifiées de la phase II qui entrait en vigueur le 1^{er} avril 2016. Cette vérification portait sur le rendement du titulaire de PAFD, Tembec¹, et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF). La vérification a été réalisée par une équipe de quatre professionnels possédant chacun une vaste expérience en gestion forestière.

Les inspecteurs ont réalisé des inspections de site sur deux jours et ont interviewé des membres du comité local de citoyens, des représentants de dix communautés autochtones et des membres du personnel de Tembec et du MRNF. Environ 30 % des activités de récolte et de renouvellement ont été examinées, de même que 13 % de l'espace entretenu et 11 % de la zone évaluée comme étant en croissance libre. La qualité des activités est élevée, et le système de conformité mis en place par la société et le MRNF s'est avéré efficace au maintien de cette qualité. Les vérificateurs s'inquiétaient du fait que la gestion des rémanents et du bois dur de qualité inférieure de la forêt a rendu possible des pertes considérables de sections de forêt productives, ce qui a donné lieu à deux conclusions :

La faiblesse du marché du bois dur, exception faite du bois de placage, a eu une grave incidence sur les activités de la forêt Martel. L'ancienne usine de panneaux de lamelles orientées (OSB) Weyerhaeuser, située au nord de Wawa, a été convertie en usine de granulés de bois par Rentech pendant la période de vérification. On s'attendait à ce que l'usine utilise une grande quantité de fibres de qualité inférieure provenant de la forêt, en particulier de la zone sud. Cependant, l'usine a subi des retards de démarrage et une multitude de problèmes, pour finalement fermer au début de 2017. Bien qu'il soit possible que l'usine soit vendue et que ses activités reprennent, l'échec de celle-ci présage que l'utilisation de bois dur demeurera un défi pour la forêt, ce qui comprend également la question de la gestion de rémanents le long des routes.

La gestion du CLC, laquelle incombe au chef de district, constitue un autre point d'inquiétude. À cet égard, les vérificateurs ont rédigé une conclusion en deux parties, découlant de la portée particulièrement limitée des activités du CLC prévues par le district. Les efforts de recrutement n'ont pas connu un succès excessif pendant la période de vérification, et l'équipe de vérification estime que le MRNF doit rendre plus attrayante la participation au CLC de manière à encourager l'adhésion.

La vérification a permis d'énoncer 12 conclusions concernant diverses inquiétudes. Certaines conclusions étaient liées aux défis relatifs à la surveillance et à la disponibilité de l'information. Le

¹ Depuis le 20 novembre 2017, la société de gestion forestière est connue sous le nom de Matériaux innovants Rayonnier Inc. La vérification couvre la période pendant laquelle Tembec détenait le PAFD pour la forêt Martel, dont elle assurait la gestion.

MRNF a subi des changements au cours des dix dernières années et certaines conclusions reflètent des situations issues des portions du système de gestion qui n'ont pas suivi l'évolution. D'importants changements ont également eu lieu au sein des Premières Nations ayant manifesté un intérêt envers la forêt Martel. Celles-ci ont grandement accru leurs capacités et leur intérêt à participer de diverses façons à la gestion forestière et au secteur dans son ensemble. Le MRNF et Tembec ont démontré leur appui, et une pratique exemplaire a été décernée à Tembec en raison de l'approche polyvalente et stratégique de la société. L'équipe de vérification a également décerné une pratique exemplaire à Tembec pour la manière attentionnée et efficace avec laquelle la société a introduit une nouvelle technologie à tous ses exploitants – la démarche utilisée pour cette introduction a fait en sorte que tous les exploitants l'ont accepté et qu'aucune difficulté n'a surgi sur le plan des ressources humaines.

Les résultats globaux de cette vérification sont favorables, et le niveau de rendement du MRNF et de la société a été élevé pendant la période de vérification. La société a en grande partie respecté les obligations énoncées dans son PAFD et elle a suivi les directives du MPGF. Cette vérification permet de conclure que la gestion de la forêt Martel telle que mise en œuvre par Tembec et le district de Chapleau du MRNF est durable et conforme à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*.

L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Martel était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période visée par la vérification et que la forêt était gérée conformément aux conditions du permis d'aménagement forestier durable détenu par Tembec. Selon l'évaluation réalisée en vertu du processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts, la forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable. L'équipe de vérification recommande au ministre de prolonger le permis d'aménagement forestier durable n° 550390 de cinq ans supplémentaires.